

Déconfinement : les recommandations de l'AFSI au 4 mai 2020

LE SON A L'IMAGE A L'HEURE DU COVID-19

L'AFSI (Association Française du Son à l'Image) fait ici part de ses réflexions, qu'il faudra adapter à chaque projet et à chaque situation. Ces propositions seront amenées à évoluer en fonction des avancées dans la lutte contre la transmission du virus et des directives du CCHSCT.

Il est évident que les gestes barrières, dont chacun de nous a pris l'habitude depuis le début du confinement, sont nécessaires dans le milieu professionnel, tout autant que dans la vie quotidienne. Nous proposons ici de spécifier ces précautions dans le cadre de l'exercice de nos métiers du son (tournage et post production), en continuant à garantir auprès de nos employeur·euse·s, et des réalisateur·trice·s qui nous accordent leur confiance, le maintien d'un niveau technique et artistique élevé. Cette exigence tient évidemment compte des conditions économiques de production, il en va de notre responsabilité.

Gardons à l'esprit que chaque film, chaque production audiovisuelle à laquelle nous collaborons reste un projet singulier, celui d'un·e réalisateur·trice, accompagné·e d'un·e producteur·trice. Chacun de ces projets sera conçu et réalisé dans des conditions de temps, de budget, mais aussi humaines, particulières. Les questions sanitaires seront prises en compte, plus que jamais, avec toute la vigilance requise, mais elles ne sauraient pour autant dicter une méthode de travail unique, normée. Dans ce document, nous préciserons les adaptations que nécessite la situation sanitaire, afin de permettre aux films de bénéficier pleinement de la richesse et de l'apport du son dans la mise en scène cinématographique. Loin de nous l'idée de restreindre l'imaginaire des réalisateur·trice·s en imposant des stéréotypes. Ni dans la méthode, ni dans les résultats visés.

Tournage

La préparation d'un tournage : une réunion préliminaire

Au cours des toutes premières semaines de préparation d'un tournage, il nous paraît indispensable

que l'équipe de production organise une réunion avec les représentants de l'ensemble des départements techniques et artistiques qui travaillent sur le film. Les méthodes de travail tiendront compte des questions sanitaires, et devront être étudiées ensemble, pour que le travail collectif puisse avoir lieu en bonne intelligence.

Certains des problèmes posés par un corps de métier peuvent avoir une répercussion sur un autre poste, ou impliquer une nouvelle organisation que les plans de travail ne sont pas habitués à intégrer. Cette réunion préalable est donc, à notre sens, indispensable pour envisager la gestion du problème sanitaire sans risquer de mettre en péril l'équilibre budgétaire ni les enjeux artistiques et esthétiques du film.

Cette réunion serait donc la base de réflexion conditionnant les phases préparatoires : construction des décors, repérages, organisation des **camions**, etc. permettant à la production d'anticiper les besoins concrets de chaque département. Pour le son, la création d'un espace de nettoyage (par exemple une tente Z-up) est nécessaire. Une équipe correctement préparée pourra ainsi réagir aux réalités du tournage et prendre les bonnes décisions, à tout moment.

Déroulement du tournage : une équipe adaptée et efficace

En phase de tournage, il convient de rappeler que le travail du son est hautement dépendant du travail des autres corps de métier : costume, déco, image, régie, mise en scène... Examiner la charge de travail de l'équipe son, dans le rythme des journées prévues, et suivant les nouvelles conditions sanitaires, permettra de définir son effectif. Il convient par exemple, de ne pas supprimer à priori des postes - d'assistant·e notamment - dans l'équipe son, qui était déjà trop souvent en sous-effectif avant la crise sanitaire, afin d'assurer la répartition des tâches de manière adéquate.

Pour préserver notre santé et celle des autres, nous allons devoir adopter des gestes qui vont prendre du temps. Certaines de ces actions se feront en marge du tournage (nettoyage et désinfection de l'ensemble des éléments du matériel son venant des loueurs), d'autres à chaque début (ou fin) de journée (nettoyage général et quotidien du matériel), mais d'autres encore devront se faire en cours de tournage, à l'écart du plateau (nettoyage d'un HF après récupération sur un·e comédien·ne, gestion des piles et accumulateurs, etc).

Par ailleurs, les lieux de travail des différents métiers du tournage sont parfois distants les uns des autres : les loges ne sont pas sur le plateau, les camions ou le bureau de production non plus. Il est crucial de concevoir une équipe son qui soit à même de couvrir ces différents lieux sans entraver le travail « à la face » sur le plateau (temps d'attente etc.).

L'équipe son, le plateau et l'équipe technique : le choix de l'équipement, la place physique de l'équipe son.

L'un des enjeux de la réunion de préparation est de définir « tous ensemble » la question des équipes. Le cas de l'équipe son (comme des autres départements) doit être discuté en cohérence avec les choix de mise

en scène, de mise en images et de production. Les exigences sanitaires ne sauraient être prétexte à fragiliser certains départements au tournage, en mettant en péril la qualité de leur travail. Il faut au contraire en tenir compte pour que tous les postes travaillent dans des conditions qui leur permettent d'exercer leur fonction, de respecter le cadre du temps de tournage, et veiller à leur capacité à suivre le rythme établi par le plan de travail.

Il va de soi qu'un membre de l'équipe son est indisponible pour le plateau s'il doit aller dans les loges. Au même titre, il peut être pratique de préparer la pose d'un micro à l'avance sur un costume sans présence de l'acteur·trice. Mais qui s'en occupe, qui en est responsable ? Anticiper est plus que jamais au cœur de nos préoccupations. Les gestes de prévention (nettoyages, etc.) risquent d'être chronophages. Il nous semble donc nécessaire, afin de les accomplir sérieusement, de prévoir que le·la 2ème assistant·e son soit un·e adjoint·e mobile et polyvalent·e, qui puisse assurer le travail périphérique au son requérant des précautions particulières.

Au sein de l'équipe son, nous essaierons autant que possible de définir à l'avance la manière dont l'équipe entend travailler (qui manipule quoi). A titre d'exemple, un·e assistant·e peut pré-équiper les micros HF des comédien·ne·s en loge mais l'ingénieur·e du son pourra, si besoin, faire des ajustements sur le plateau. Nous n'allons pas lister ici une répartition prédéfinie de toute les tâches à effectuer : celles-ci seront affectées en bonne intelligence le moment venu. L'utilisation de la perche, au même titre que les HF, fera l'objet d'une attention particulière du fait de sa proximité avec les acteur·trice·s. Néanmoins, il paraît impossible de décider de manière arbitraire si l'on peut ou doit préférer travailler sans perche. Il revient à l'ingénieur·e du son de choisir les dispositifs techniques qu'il·elle souhaite mettre en œuvre pour faire correctement son travail. La perche, les câbles, les pieds de micro, sont des outils fondamentaux et indispensables. Les préoccupations d'hygiène, de sécurité et de protection des personnes restent bien évidemment présentes à l'esprit lors de la mise en place des configurations techniques.

Sur le plateau, au même titre que les autres départements, le son aura certains besoins spécifiques qui se reporteront sur l'organisation générale du tournage et donc à définir à l'avance avec la régie : fournitures diverses, préparation des lieux, mise à disposition de tables pour ne pas poser les choses au sol, ni encombrer les décors, etc.

Les acteurs et les micros HF

La proximité avec les comédien·ne·s au moment de la pose des HF est certainement un point délicat de l'exercice de notre métier pendant la crise sanitaire. Enregistrer les dialogues d'un film implique de travailler sur des détails liés à la mise en scène d'un plan ou d'une série de plans. La pose des HF réclame évidemment, de même que pour les départements coiffure, maquillage et costume, des interventions au plus près des acteur·trice·s et nécessite une compétence et des précautions particulières. En revanche, recourir à l'aide ou à la collaboration du département costume - et, le cas échéant, coiffure - est plus que jamais recommandé.

De même que le choix de l'utilisation de la perche, l'usage des micros cravates et des systèmes HF est

soumis aux nécessités de la prise de son. Il n'est absolument pas envisageable de penser que les précautions sanitaires puissent à elles seules justifier d'utiliser ou non les HF. Le HF n'est aucunement un outil de complément, c'est un outil fondamental de la prise de son.

Une attention particulière devra donc être portée aux choix logistiques. Les acteur·trice·s ont leur mot à dire. Certain·e·s préfèrent être équipé·e·s aux loges, d'autres sur le plateau. Autant que possible – en tenant compte des conditions économiques et du coût de ce matériel, le même émetteur et le même micro seront exclusivement attribués à un·e acteur·trice. Ici encore, la réunion de pré-production, actualisée au fil de la préparation du film, établira si les moyens et les choix de production convergent avec les demandes qui seront faites à l'équipe son sur les décors. Quand un émetteur et un micro cravate devront être posés sur un·e autre comédien·ne, ils seront évidemment désinfectés avant d'être réutilisés. Tous les ensembles émetteurs-cravates seront récupérés en fin de journée et seront désinfectés.

De même, pour les casques de retour, un ensemble boîtier/casque sera proposé aux réalisateur·trice, script·e... en début de tournage. Il leur sera demandé de les conserver personnellement pour toute la durée du tournage. De plus, nous encouragerons chacun·e à utiliser son propre casque, plutôt que celui fourni par l'équipe son. Celle-ci n'interviendra que pour les changements de piles. Les autres ensembles boîtiers/casques seront fournis à la demande et rendus à l'équipe son en respectant les précautions sanitaires et les gestes barrières (dans un espace dédié au nettoyage).

L'aide du CMB (service de santé au travail)

Nous affirmons ici que l'exercice de nos fonctions de technicien·ne·s se fera de manière responsable. Cependant, cet exercice, dans le respect des gestes barrières et en suivant les quelques recommandations ci-dessus proposées, ne peut prétendre constituer une proposition de politique de santé publique. Rappelons que nous sommes pour la plupart des travailleurs salariés du spectacle. A ce titre, nous souhaitons vivement la mobilisation de la médecine du travail et l'adaptation de sa mission à la situation particulière de déconfinement pendant l'épidémie de Covid-19. N'est-ce pas l'occasion de lui faire jouer pleinement son rôle ? Le respect des distances de sécurité n'est pas toujours possible sur un plateau de tournage : situations particulières, exigüité des décors, etc. Pour que l'exercice de notre travail puisse se faire dans de bonnes conditions sanitaires, il est souhaitable que tous les membres d'une équipe de tournage puissent être assurés de leur bonne santé, et notamment de n'être pas porteur de virus ou de maladies contagieuses. Nous souhaitons la généralisation de visites médicales du travail au plus vite, avec tests, avant chaque contrat de travail de plus d'une semaine par exemple, ou plus si nécessaires.

POST-PRODUCTION SON

Les effectifs des équipes de post-production sonore sont restreints, à quelques exceptions près (projections de

détermination de post-synchronisation, de mixage), et les intervenant·e·s travaillent dans des espaces individualisés (salles de montage) ou spacieux (auditoriums). Au cours d'une journée de travail, les contacts peuvent donc aisément être limités, ou du moins distancés, ainsi que la situation de pandémie l'exige. Il appartient aux prestataires, ainsi qu'aux utilisateurs et utilisatrices de leurs infrastructures, de maintenir un environnement propre et de respecter les mesures barrières. Les prestataires devront veiller à la désinfection et au nettoyage régulier des locaux et des matériels, en particulier si ceux-ci sont utilisés par plusieurs intervenant·e·s.

Espaces communs

Dans les espaces communs (sanitaires, cuisines), comme dans les espaces de travail individualisés, des lingettes ou solutions désinfectantes, ainsi que du savon, du gel hydroalcoolique, des essuie-mains à usage unique devront être mis à disposition, afin d'assurer le nettoyage du matériel d'une part et l'hygiène des utilisateur·trice·s d'autre part.

L'accès à une cuisine pour la prise des repas, l'utilisation collective d'une même vaisselle devront être limités, voire proscrits. Dans un souci de réduction des déchets, l'on évitera l'utilisation de vaisselle jetable et incitera chacun·e à apporter sa propre vaisselle (gourdes, tasses, etc.).

Enfin, les prestataires devront fournir des masques grand public à leurs salarié·e·s, qui devront les porter dans les espaces communs.

Espaces de travail

L'accès à une **salle de montage** sera limité à une personne, le monteur ou la monteuse son, qui est en principe seul·e utilisateur·trice de la salle et du matériel mis à sa disposition. Cette configuration ne nécessite donc pas de précaution spécifique.

On pourra, en respectant les mesures barrières et en s'assurant que chaque personne porte un masque (notamment si la distance d'un mètre entre chacun ne peut être tenue constamment), autoriser des séances de travail, d'une durée limitée, impliquant deux, voire trois (si la taille de la salle le permet) personnes, pour une écoute des travaux en cours par exemple. Dans ce cas, seul le·la technicien·ne qui accueille l'équipe dans sa salle de travail manipulera le matériel. Par ailleurs, en cas de problème technique, un·e employé·e du prestataire pourra évidemment intervenir, dans le respect des mesures sanitaires, mais en évitant de manipuler lui-même le matériel si cela est possible.

Le fonctionnement des **auditoriums** est un peu plus délicat, en particulier lorsqu'il s'agit des enregistrements de post-synchronisations et de musique, car il accueille un plus grand nombre de protagonistes.

- Les problématiques liées à l'**enregistrement des musiques** sont en cours de réflexion dans les studios. Les effectifs instrumentaux importants seront plus difficiles à réunir en une fois, mais l'on

peut imaginer plusieurs séances d'enregistrement, avec un effectif restreint, permettant de préserver les distances nécessaires entre musicien·ne·s.

- En **post-synchronisation**, le nombre de participant·e·s à la projection de détermination sera fixé en fonction de l'espace où elle a lieu.

Lors des enregistrements, il faudra encadrer et limiter au strict nécessaire l'usage des microphones cravate (utiles essentiellement si la prise de son en studio doit s'accorder avec une prise de son direct reposant sur des microphones HF/cravate) et éviter tout échange entre acteur·trice·s, à moins de pouvoir assurer leur nettoyage et leur désinfection après chaque utilisation. On étudiera la possibilité de disposer d'autant de capsules cravate que d'acteur·trice·s participant à la session d'enregistrement, si le coût induit est acceptable pour la production.

Pendant la pandémie, si l'acoustique des lieux où se trouve l'acteur·trice le permet et si il est possible de faire superviser l'enregistrement par le·la réalisateur·trice et un·e technicien·ne son, on pourra envisager des post-synchronisations enregistrées à distance, au moyen de kits d'enregistrement livrés chez l'acteur·trice, en autonomie ou bien de préférence en liaison avec un studio, grâce aux systèmes type SessionLink, ipDTL ou Source Connect.

- Dans les **auditoriums de mixage**, plus spacieux que les salles de montage, la présence simultanée de tous les membres de l'équipe de post-production (mise en scène, montage image et son, mixage) semble raisonnable, dans le respect des mesures barrières. Là encore, l'environnement devra être particulièrement assaini. Des tâches de désinfection seront accomplies par les salariés du prestataire, au cours de la journée de travail, en complément du nettoyage habituel.

Le travail en co-mixage sur une même console, les mêmes ordinateurs, ne pourra se faire que dans un respect rigoureux des consignes d'hygiène, car les claviers, souris, écrans tactiles, faders, etc. peuvent être vecteurs de contamination. Il faudra privilégier une configuration en « double poste », dans laquelle chacun·e dispose de son propre segment de console, de commandes... Chaque machine ou chaque clavier et souris (qui peuvent commander alternativement plusieurs machines via une matrice) seront attribués, autant que possible, à un utilisateur exclusif.